

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 26 avril 2012 - 20 h 30**  
**SALLE LA CHARMILLE**

L'an deux mille douze, le 26 avril, le Conseil Municipal de la Commune de PONT-SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves FRANÇOIS, Maire,

Présents : Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Philippe RETIERE, Madame Huguette RAYNEAU, Monsieur Daniel MACHARD, Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Brigitte GALPIN, Madame Christine BUTEAU, Monsieur Laurent ABEL, Monsieur Stéphane CHAUVET, Madame Maryvonne BOURGEOIS, Monsieur Jean-Yves SUREAU, Madame Laure MICHOT, Monsieur Jean-Paul SENAND, Monsieur Mathieu VISONNEAU, Madame Nathalie HEGRON, Monsieur Jean-Paul CHAUVET, Madame Mireille CHEVALIER, Monsieur Michel BRENON, Madame Marie-Laure FLEURY

Pouvoirs : Monsieur Yannick FETIVEAU donne pouvoir à Monsieur Yves FRANÇOIS, Madame Valérie COLLIN donne pouvoir à Madame Laure MICHOT, Monsieur Guillaume CHAUVET donne pouvoir à Monsieur Daniel MACHARD, Madame Madeleine BOURNIGAL donne pouvoir à Madame Huguette RAYNEAU, Madame Clara JONIN donne pouvoir à Madame Martine CHABIRAND

Absente : Madame Sylvie NICOLAS

Madame Christine BUTEAU a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 avril 2012

Présents : 21

Absent : 1

Pouvoirs : 5

Votants : 26

**1 – Adoption du procès verbal du conseil municipal du 16 février 2012**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le procès verbal de la séance du 16 février 2012.

**2 – Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal**

**Yves François** : Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, Et en application de la délibération du 3 avril 2008,

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

**MARCHES PASSES LA PROCEDURE ADAPTEE**

Tiers	Objet	Compte	Montant TTC
PHARMACIE DES V	PDTS PHARMACEUTIQUES	60628	51,96 €
ATLANTIC MOTOUCU	ACQUISITION MICROBINEUSE	60632	394,99 €
LEONE SIGNALISA	1 NUMERO DE MAISON	6068	9,04 €
SAPRENA	ENTRETIEN CIMETIERES NOVEMBRE 2011	611	1 242,81 €
FDGDON 44	CONTROLE POPULATIONS RONGEURS AQUATIQUES	6188	52,00 €
FDGDON 44	LUTTE BIO CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN	6188	930,00 €
EDITIONS OFFSET	3000 EXEMPLAIRES BULLETIN NOVEMBRE	6237	3 242,02 €
PLAS ECO	AMENAGT STATION POMPAGE/CHEMIN PECHEURS	2128	203,56 €

AD.PRODUCTION	SIGNALETIQUE AMENAGEMENT	2188	505,56 €
DOCKS INDUSTRIE	BOUEILLE GAZ ARCAL	60612	87,10 €
FOUSSIER	MATERIEL ATELIER	60632	1 204,73 €
J.P.G	SIEGE POUR ACCUEIL	60632	98,57 €
LAFARGE GRANULA	SEMI	60633	2 777,75 €
STRADAL	CIMENT	60633	54,41 €
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES SCOLAIRES 2011	multi	633,16 €
CRDP DE LOIRE A	FOURNITURES SCOLAIRES 2011	6067	63,50 €
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2011	6067	90,02 €
WESCO	FOURNITURES SCOLAIRES 2011	6067	86,09 €
GEDIMAT LESIMPL	FOURNITURES DE VOIRIE	6068	64,07 €
GEDIMAT LESIMPL	PLATRE	6068	113,84 €
BAOBAB	SAPIN DE NOEL	6068	138,42 €
BML BOUCHAUD	CHAINE	6068	25,00 €
LEONE SIGNALISA	FOURNITURES DE VOIRIE	6068	742,98 €
AKZO DELRUE	FOURNITURES	6068	159,65 €
DOCKS INDUSTRIE	SCOTCH DOUBLE FACE	6068	15,78 €
GRANDJOUAN SACO	NETTOIEMENT NOVEMBRE 2011	611	696,80 €
GRANDJOUAN SACO	NETTOIEMENT PLACE DU MARCHE NOVEMBRE 2011	611	624,17 €
HERTZ EQUIPEMEN	LOCATION TRACTOPELLE+GODET SUR 4 JRS	6135	911,41 €
AXIMUM	MARQUAGE DIVERS SUR VOIRIE	61523	223,05 €
CARROSSERIE EPI	REP PORTE ARRIERE TRAFFIC	61551	578,12 €
CARIDRO ATLANTI	CONTROLE GRUE SUR VEHICULE	61551	547,03 €
ATLANTIC MOTOCU	REPARATION TONDEUSE JOHN DEERE	61551	175,69 €
PROXISERVE/VEOL	REMP SOUPAPE SANITAIRE-DISCONNECTEUR ET ROBINET	61558	127,73 €
PROXISERVE/VEOL	REMP BOITE CONTROLE SUR CHAUDIERE	61558	555,63 €
DSMI	MAINTENANCE SYMANTES BACKUP EXEC SERVEUR MAIRIE	6156	478,94 €
PROTECTAS	CONTRAT ETUDE CONSEIL EN ASSURANCE	6226	239,20 €
POTIRON-SODAREC	GRAVURE+ECRIN MEDAILLE	6232	14,78 €
SATAS	MENTIONS POSTALES MACHINE A AFFRANCHIR	6261	92,69 €
BOULANGER	TELEPHONE PHILIPS	6262	29,90 €
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE	6262	26,46 €
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET RAM DECEMBRE	6262	26,46 €
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET DECEMBRE ECOLE MATERNELLE	6262	26,46 €
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MAIRIE DECEMBRE	6262	44,16 €
SFR MOBILE	ABT+CONSO NOV PORTABLES	6262	295,68 €
ARPEGE	PROGICIEL DE GESTION DES SERVICES PETITE ENFANCE	205	902,98 €
SAUR	BORNE DE PUISAGE	21568	3 576,04 €
DSMI	3 POSTES INFORMATIQUE	2183	3 614,31 €
DSMI	2 POSTES INFORMATIQUE	2183	3 721,95 €
OUEST BUREAU	TABLE CARRE 100X100 CM	2184	215,28 €
DOUET MECANIQUE	CADRES ALU PR PANNEAUX PUB TERRAIN FOOT EN HERBE	2188	397,07 €
SUPER U	CARBURANT NOVEMBRE	60622	1 127,04 €
BOULANGERIE PRA	PAINS CENTRE LOISIRS+ RESTO SCOL	60623	567,82 €
SUPER U	DIVERS ACHATS	multi	1 441,10 €
PHARMACIE DES V	PDTS PHARMACEUTIQUES	60628	24,36 €
ARTA	PDTS ENTRETIEN	60631	242,19 €

LABORATOIRE SCI	PDTS ENTRETIEN	60631	253,20 €
LE GOFF GRAND O	PDT ENTRETIEN	60631	84,69 €
LE GOFF GRAND O	PDTS ENTRETIEN	60631	628,18 €
LG CORDO	CLES	60632	35,40 €
SADEL LIBRAIRIE	TABLEAU BLANC	60632	7,02 €
VERRIER MAJUSCU	MATERIEL PEDAGOGIQUE	60632	1 417,02 €
FOUSSIER	CYLINDRES+CLES	60632	1 719,19 €
STEIMA-PLSN	LEVIER	6068	72,56 €
STEIMA-PLSN	DIVERSES FOURNITURES	6068	566,53 €
RESEAU PRO BOIS	ACAHT BOIS	6068	712,71 €
ATLANTIC MOTOUCU	REPARATION TONDEUSE AUTOPORTEE+ASPEN	multi	3 287,98 €
KILOUTOU	LOCATION 3 CHAUFFAGES SOUFFLANT	6135	275,49 €
KILOUTOU	LOCATION 3 CHAUFFAGES SOUFFLANT	6135	146,98 €
BOURON MIROITER	REPL VITRAGE SALLE GARDIN	61522	154,88 €
BOURON MIROITER	REPL VITRAGE SALLE DES FETES	61522	105,85 €
LA REGIONALE EC	DEPANNAGE DAD RESTAURANT SCOLAIRE	61558	101,66 €
PROXISERVE/VEOL	REPL 2 MOTEURS EXTRACTEUR DE FUMEE SUR 2 RADIANS	61558	1 192,31 €
COLAV SARL	INTERVENTION LAVE VAISSELLE	61558	188,92 €
LOXAM POWER	LOCATION CHAUFFAGE FOIRE PHOTO	6232	2 421,60 €
SFR DIVERS SERV	ABT+CONSO FAX MAT+ALARME CANTINE	6262	52,03 €
FREE	LA FARANDOLE FREE HAUT DEBIT OCTOBRE 2011	6262	35,98 €
MAINGUY SAS	DEPANNAGE PROJECTEURS SALLE GARDIN	61558	1 545,45 €
TECHN'AM	MISSION ETUDES AV PROJET RUE DES BARRES	2031	294,81 €
TERRENA GP	AMENAGT STATION POMPAGE/ CHEMIN PECHEURS	multi	1 002,50 €
PROLUDIC	TOBOGGAN ECOLE MATERNELLE	2188	2 050,24 €
FUZEAU J.M	FOURNITURES SCOLAIRES	6067	56,00 €
JOCATOP SA	FOURNITURES SCOLAIRES	6067	98,00 €
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES	6067	62,15 €
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES	6067	46,10 €
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES CREDITS ELEVES	6067	8,16 €
SYROS	FOURNITURES SCOLAIRES	6067	88,50 €
EDITIONS SED	FOURNITURES SCOLAIRES	6067	289,00 €
DUBILLOT ETS	PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS INSPECTION	2151	1 866,96 €
GUITTENY BERTRA	REFRIGERATEUR MAISON ENFANCE	2188	2 014,00 €
PROLUDIC	JEU MAISONNETTE MAISON ENFANCE	2188	2 960,52 €
ART CAMP	INSTALLATION LIGNE DE VIE SALLE GARDIN-GATIEN	2313	4 743,34 €
ATOUT PRINT	20 CARNETS DE COMMANDE	6064	350,43 €
CNDP	FOURNITURES SCOLAIRES	6067	60,50 €
SYROS	FOURNITURES SCOLAIRES	6067	29,50 €
SAPRENA	ENTRETIEN CIMETIERES DECEMBRE	611	1 242,81 €
GUITTENY BERTRA	REPARATION REFRIGERATEUR FAURE INFIRMERIE ECOLE	61558	56,90 €
EDITIONS OFFSET	2950 EXEMPLAIRES BULLETIN DECEMBRE 2011	6237	3 889,79 €
ORANGE TELEPHON	ABT + CONSO ALARME MAISON DE L'ENFANCE	6262	37,55 €
SILIUM	ACQUISIT° VETEMENTS DE TRAVAIL	60636	307,49 €
10 DOIGTS	FOURNITURES JEUNESSE	6067	226,39 €
CT CAM	TELESURVEILLANCE LE VIEUX PRESOIR ANNEE 2011	611	437,59 €
MAINGUY SAS	LOCATION NACELLE ILLUMINATIONS 2011/2012	6135	2 237,12 €

DSMI	CONTRAT MAINTENANCE NOV 2011 A JANV 2012	6156	1 230,88 €
PROTECTAS	CONTRAT ETUDE CONSEIL EN ASSURANCE	6226	59,80 €
GUILLOU CHRISTI	MUSCADET-ROSE VOEUX DU MAIRE	6232	242,41 €
DSMI	CREATION DMZ SERVEUR WEB ARPEGE	2183	1 497,42 €
LE GOFF GRAND O	ESSUIE MAINS	60631	949,58 €
STRADAL	CIMENT	60633	65,29 €
NATHAN	FOURNITURES SCOLAIRES	6067	240,48 €
NATHAN	FOURNITURES SCOLAIRES	6067	315,90 €
FNAC EVEIL ET J	FOURNITURES SCOLAIRES	6067	39,00 €
PEPINIERES BREN	REPLACT VEGETAUX	6068	1 191,10 €
A2MALU	MODULE EXTERIEUR ANTI PANIQUE SALLE POLYVALENTE	6068	169,83 €
AKZO DELRUE	DIVERSES FOURNITURES VESTIAIRES FOOT	6068	247,85 €
CGE DISTRIBUTIO	REPL RADIATEUR MODULAIRE ECOLE MATERNELLE	6068	665,86 €
LABOR HAKO	ROULEMENT-BOULON DE LAME	6068	43,99 €
LA REGIONALE EC	CONTRAT ENTRETIEN INSTALLATION ALARME INCENDIE	611	297,09 €
ID COPIES	CONSOMMATION PHOTOCOPIES	6188	2 117,39 €
GP2S	FORFAIT+INTERVENTIONS NOVEMBRE+GARDIENNAGE	multi	1 762,05 €
CARGLASS	REPARATION IMPACT	61551	101,89 €
ARTEMUSE	SPECTACLE LE MYSTERE DE LA JONGLOMOBILE	6232	720,00 €
POTIRON-SODAREC	GRAVURES+ECRINS VOEUX DU MAIRE	6232	73,06 €
LASER TROPHEE	POLO+LOGO	6238	1 450,39 €
ORANGE TELEPHON	ABT+CONSO MAIRIE	6262	617,89 €
SFR BUSINESS TE	CONSOMMATIONS DECEMBRE 2011 MAIRIE	6262	363,74 €
SIMIRE SA	TABLES+ CHAISES SEJE	2184	4 397,00 €
CASAL SPORT	PANNEAUX BASKET CHARPENTE	2188	3 683,68 €
CGE DISTRIBUTIO	ECLAIRAGE	2188	915,56 €
INEO ATLANT	ECLAIRAGE	2188	5 474,81 €
SOMACO	MOBILIER URBAIN	2184	1 666,23 €
ATELIER 36	MAITRISE OEUVRE RUE DES SPORTS	2313	355,95 €
ECR ENVIRONNE	PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS	2313	830,55 €
ARTA	PDT ENTRETIEN	60631	- €
INITIAL SERVICE	ABT HYGINENE+BOBINE ESSUIE MAINS	60631	410,05 €
CASAL SPORT	FOURNITURES SCOLAIRES 2011	6067	100,80 €
LECLERC REZE AT	ALBUMS-LIVRES-CD	6067	75,80 €
LECLERC REZE AT	ALBUMS-LIVRES-CD	6067	96,93 €
LEROY MERLIN	MIROIR DE SORTIE + EQUERRE	6068	83,00 €
ATLANTIC VERT	GRILLAGE+POTEAUX	6068	83,77 €
ATLANTIC MOTOUCU	DIVERSES FOURNITURES	6068	125,11 €
ATLANTIC MOTOUCU	DIVRSES FOURNITURES	6068	145,06 €
CT CAM	TELESURVEILLANCE RAYON VERT SALLE GARDIN GATIEN	611	403,84 €
CT CAM	TELESURVEILLANCE 2012 MULTI ACCUEIL	611	439,75 €
CT CAM	TELESURVEILLANCE BIBLIOTHEQUE 2012	611	459,80 €
CT CAM	TELESURVEILLANCE VOIRIE 2012	611	439,75 €
CT CAM	TELESURVEILLANCE MAISON DE L'ENFANCE 2012	611	464,41 €
CT CAM	TELESURVEILLANCE SALLE CHARMILLE 2012	611	439,75 €
CT CAM	TELESURVEILLANCE HALLE DE TENNIS 2012	611	439,75 €
BORDET HERAULT	ENTRETIEN ESPACES VERTS	61521	2 595,32 €

DUBILLOT ETS	TRVX HYDROCOURAGE SUITE RESEAUX BOUCHES	61523	480,41 €
STEIMA-PLSN	ENTRETIEN VEHICULE	61551	93,18 €
AT&MIS	REPL CABLE MULTIPAIR ENTRE MAIRIE ET S.T.	61558	2 010,15 €
DSMI	RENOUVELLEMENT CONTRAT REGIES MAIRIE+ECOLE	6156	6 171,36 €
SUPER U	CARBURANT DECEMBRE 2011	60622	1 199,25 €
CT CAM	TELESURVEILLANCE SALLE UTRILLO 2012	611	439,75 €
KROLL ONTRACK	DIAGNOSTIC SERVEUR+RECUPERATION SERVEUR	611	41 614,82 €
ETDE	LOCATION NACELLE ILLUMINATIONS 2011/2012	6135	1 079,99 €
TOUT SE LOUE GU	LOCATION MONTE MEUBLE 1/2 JOURNEE LE 24/01/12	6135	138,74 €
EGCF	REPL CHATIERES SUR LOCAL SERVICES TECHNIQUES	61522	83,65 €
CARROSSERIE EPI	REPARATION PNEU IVECO	61551	19,38 €
Association MAR	SPECTACLE RAM	6232	560,00 €
SFR BUSINESS TE	CONSOMMATION MAIRIE	6262	258,08 €
SFR DIVERS SERV	CONSOMMATION RAM	6262	9,10 €
SFR DIVERS SERV	CONSOMMATION VOIRIE	6262	1,69 €
SFR DIVERS SERV	CONSOMMATION MATERNELLE	6262	28,81 €
SFR DIVERS SERV	CONSOMMATION FAX MATERNELLE+ALARME CANTINE	6262	48,63 €
BOULANGERIE PRA	PAINS	60623	414,94 €
SUPER U	DIVERS ACHATS SUPER U	multi	1 371,47 €
CLEAN OUEST SAR	PRODUITS D'ENTRETIEN	60631	43,99 €
CENTRELEC	MISE EN CONFORMITE TARIF JAUNE COMPLEXE SPORTIF	2188	7 316,89 €
SERVI-MODEMA 44	3 LAMES DE SCIE	60632	538,20 €
LEONE SIGNALISA	FOURNITURES DE VOIRIE	60633	859,06 €
LAFARGE GRANULA	ENROBE A FROID NOIR COMPOMAC	60633	597,76 €
LAFARGE GRANULA	BETON	60633	77,29 €
PUM PLASTIQUES	GRILLAGE DE BALISAGE CHANTIER	6068	322,09 €
PANOFRANCE	MELAMINE+ROULEAU CHANTS BUREAU DU MAIRE	6068	83,59 €
RESEAU PRO BOIS	CONTREPLAQUE POUR FERMETURE MAIRIE SUITE SINISTRE	6068	375,11 €
HERTZ EQUIPEMEN	LOCATION MINI PELLE ET GODET DU 31/01/2012	6135	233,18 €
LITT DIFFUSION	FAUX PLAFOND POUR BUREAU ST	61522	194,27 €
BOURON MIROITER	REMPLACEMENT VITRAGES SALLE UTRILLO	61522	813,38 €
RICHARDEAU	REPL CAPTEUR INFRAROUGE SUR CLIMATISATION	61522	274,15 €
DUBILLOT ETS	RUE DU PAYS DE RETZ HYDROCOURAGE RESEAU EP	61523	757,19 €
BML BOUCHAUD	REPARATION LAME RABOT	61558	927,31 €
AT&MIS	INTERCONNEXION ENTRE CHARMILLE/BIBLIOTHEQUE	61558	3 475,93 €
MAGNUS SA	CONFORMITE E MAGNUS-INSTALLATION LICENCES	6156	478,40 €
MAGNUS SA	CONTROLE CONFORMITE+INSTALLATION SINISTRE MAIRIE	6156	956,80 €
GP2S	RONDE AGENT DE SECURITE LE 24/01 SUITE SINISTRE	6188	409,53 €
TECHNI PLANS NA	TRACAGE COULEUR 2 PLANS	6188	27,77 €
CONCEPT' EVENEM	PRESTATION SOIREE EVENEMENTIELLE DU PERSONNEL	6232	570,00 €
SUPER U	CARBURANT JANVIER	60622	1 441,04 €
GEDIMAT LESIMPL	PETIT MATERIEL	60632	102,14 €
BAOBAB	SECATEUR	60632	59,61 €
BML BOUCHAUD	LANCE NETTOYEUR	60632	75,11 €
STRADAL	CIMENT	60633	136,02 €
GEDIMAT LESIMPL	RUBSON MOUSSE	6068	63,01 €
GEDIMAT LESIMPL	COUVERCLE-COLLE-TUBE	6068	96,43 €

LEROY MERLIN	RALLONGE+ENDUIT	6068	53,88 €
LEROY MERLIN	BOITE AUX LETTRES MAIRIE	6068	34,90 €
LEONE SIGNALISA	FOURNITURES DE VOIRIE	6068	9,04 €
STEIMA-PLSN	PRISE REMORQUE	6068	72,54 €
ATLANTIC MOTOCU	DIVERSES FOURNITURES	6068	56,47 €
LABOR HAKO	ROULEMENT	6068	25,25 €
CT CAM	RECONNEXION ALARMES DES SERVICES SUITE AU SINISTRE	611	137,54 €
GRANDJOUAN SACO	JANVIER 2012	611	706,70 €
GRANDJOUAN SACO	NETTOIEMENT PLACE DU MARCHE JANVIER 2012	611	624,17 €
SAPRENA	ENTRETIEN ESPACES VERTS CIMETIERE JANVIER	611	1 242,81 €
LEONE SIGNALISA	LOCATION FEUX TRICOLORES	6135	35,88 €
BORDET HERAULT	ELAGAGE SUITE TEMPETE DU 15-16/12/12	61521	394,68 €
EGCF	REPARATION TOITURES SALLE DES FETES /RESTAURANT	61522	414,09 €
DUBILLOT ETS	DEBOUCHAGE RESEAU EU/EV SALLE DES SPORTS	61522	144,50 €
SAUR	REMISE EN ETAT POTEAU INCENDIE N°7 RUE DES VIGNES	61558	- €
SAUR	REMISE EN ETAT POTEAU INCENDIE N°7 RUE DES VIGNES	61558	528,63 €
NEXTIRAONE FRAN	PRESTATION TELEPHONIE SUITE AU SINISTRE MAIRIE	6156	1 578,72 €
COPY SERVICE SY	REPRODUCTION PLANS	6188	28,50 €
AMF MACHECOUL	200 CHAISES VOEUX DU MAIRE	6232	40,00 €
EUPHORBIA	BOUQUETS+GERBE 11 NOV	6232	185,00 €
PICHAUD LOIC	SONORISATION MANIFESTATION	6232	360,00 €
EDITIONS OFFSET	2950 EXEMPLAIRES BULLETIN FEVRIER DE 16 PAGES	6237	2 489,80 €
CHOBLET MICKAEL	ALIMENTATION	6257	100,00 €
BOULANGERIE PRA	SANDWICH SUITE AU SINISTRE	6257	21,60 €
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET FEVRIER MAIRIE	6262	49,44 €
SFR MOBILE	ABT FEVRIER+CONSO JANV	6262	395,22 €
ENORA SA	KIT MACHINE A RELIER-SINISTRE MAIRIE	6064	796,48 €
LA POSTE DELELE	FEUILLES A4 ETAT-CIVIL SINISTRE MAIRIE	6064	59,23 €
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES SINISTRE MAIRIE	6064	3 289,19 €
VERRIER MAJUSCU	RAMETTES-SINISTRE MAIRIE	6064	334,69 €
SEDI	IMPRIMES POUR SERVICE ACCUEIL-SINISTRE MAIRIE	6064	398,11 €
SEDI	IMPRIMES POUR URBANISME SUITE SINISTRE MAIRIE	6064	430,56 €
SEDI	FOURNITURES POUR ACCUEIL-SINISTRE MAIRIE	6064	182,47 €
MPI SARL	PANNEAU CENTRE DE SOINS INFIRMIERS	6068	194,35 €
TENNANT	REPARATION AUTOLAVEUSE SALLE DE SPORTS	61558	281,47 €
LUDIC	FONCTIONNEMENT	6067	143,00 €
CAMIF	FOURNITURES SCOLAIRES 2011	6067	250,36 €
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2011	6067	31,53 €
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2011	6067	24,52 €
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2011	6067	57,70 €
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES 2011	6067	34,00 €
AURES	MARCHE REALISATION ETUDE SUR LES MODES DE GARDE	611	20 481,50 €
COMPAGNIE AL ET	SPECTACLE ECOLES	6232	900,00 €
LA TETE A TOTO	SPECTACLE AU ECOLE	6232	1 361,04 €
ORANGE TELEPHON	ABONNEMENT DU 20/01 AU 11/02 02 40 02 14 38	6262	51,59 €
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET FEVRIER ECOLE PRIMAIRE	6262	26,46 €
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE MATERNELLE FEVRIER	6262	26,46 €

ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET FEVRIER RAM	6262	26,46 €
ARPEGE	ARPEGE LOGICIEL	2051	813,28 €
ARPEGE	ARPEGE LOGICIEL	2051	1 088,36 €
ARPEGE	ARPEGE LOGICIEL	2051	406,64 €
ARPEGE	ARPEGE LOGICIEL	2051	476,01 €
ARPEGE	ARPEGE LOGICIEL	2051	357,60 €
ALS	DALLE BETON+ AUDIT JEUX ECOLE MATERNELLE	2188	3 761,72 €
ALS	DALLE BETON+ AUDIT JEUX MAISON ENFANCE	2188	3 588,30 €
BOULANGERIE PRA	PAINS	60623	658,75 €
NATHAN	FOURNITURES SCOLAIRES	6067	26,55 €
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES	6067	57,36 €
SADEL LIBRAIRIE	FOURNITURES SCOLAIRES	6067	31,53 €
LIGER	MAINTENANCE LOGICIEL GRAM 2012	6156	455,82 €
ARPEGE	FORMATION DU 20/12/2011	6184	750,00 €
ORANGE TELEPHON	ABONNEMENT	6262	47,03 €
LE PAIN DES CHA	SANDWICH+PATISSERIE SINISTRE MAIRIE	60623	48,79 €
BERGER LEVRAULT	LIVRETS DE FAMILLE-SINISTRE MAIRIE	6064	58,96 €
GEDIMAT LESIMPL	POT LASURE CHENE FONCE	6068	65,19 €
GEDIMAT LESIMPL	FOURNITURES ST	6068	290,17 €
AUTO PLUS ATLAN	ACHAT ESSUIE-GLACE POUR RENAULT EXPRESS	6068	22,39 €
AKZO DELRUE	FOURNITURES POUR LA SALLE CHARMILLE	6068	14,11 €
SAPRENA	ENTRETIEN ESPACES VERTS CIMETIERE FEVRIER 2012	611	1 242,81 €
AUTO PLUS ATLAN	REPARATION RENAULT KANGOO	61551	194,46 €
AUTO PLUS ATLAN	REPARATION PEUGEOT	61551	133,53 €
LUMIPLAN	MAINTENANCE JOURNAL ELECTRONIQUE CRISTAL	6156	2 122,90 €
SYNAPSE OUEST	HEBERGEMENT MAINTENANCE DEMATERIALISATION	6231	466,44 €
EQUIPDECOR	VOEUX DU MAIRE : ACHAT NAPPE IMITATION TISSU- PAPIER	6232	132,59 €
BAOBAB	FLEURS SEMAINE DE L'ENVIRONNEMENT	6232	57,06 €
EDITIONS OFFSET	CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2012 +2950 BULLETINS	6237	4 084,00 €
EDITIONS OFFSET	CARTE DE VOEUX CALQUE	6237	865,90 €
EDITIONS OFFSET	2950 EXEMPLAIRES BULLETIN MARS 2012	6237	2 489,80 €
SUPER U	CARBURANT FEVRIER 2012	60622	1 026,45 €
BML BOUCHAUD	ACHAT DE DEUX CHAINES DE TRONCONNEUSE	60632	53,01 €
FOUSSIER	FABRICATION D'UNE CLE POUR LA MAIRIE	60632	71,34 €
LAFARGE GRANULA	BRG033 0/4 ESTUAIRE BETON 26,22 T	60633	511,16 €
LAFARGE GRANULA	BN9131 0/20 CONC GNTB 25,52 T	60633	451,72 €
LAFARGE GRANULA	CONC GNTB QUANTITE 25,74	60633	455,62 €
LAFARGE GRANULA	ENROBE A FROID NOIR COMPOMAC	60633	87,91 €
CGE DISTRIBUTIO	FOURNITURES DIVERSES	6068	483,33 €
FOUSSIER	FOURNITURES DIVERSES	6068	152,20 €
ETDE	PONTONS STADE REMPLACEMENT MAT ACCIDENTE	61523	1 109,89 €
ETDE	TOURNEE ECLAIRAGE PUBLIC	61523	5 065,06 €
BML BOUCHAUD	SOUDURE SUR SMA (TRACTEUR)	61551	116,01 €
CARROSSERIE EPI	REPARATION CABSTAR NISSAN	61551	1 239,46 €
EUPHORBIA	ASSEMBLAGE FLEURS- BOUQUETS	6232	185,00 €
SUPER U	DIVERS ACHATS	multi	1 693,85 €
RAYNAUD	PRODUITS D'ENTRETIEN	60631	161,08 €

VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES SCOLAIRES	6067	20,25 €
CGE DISTRIBUTIO	DIVERSES FOURNITURES	6068	97,47 €
FOUSSIER	DIVERSES FOURNITURES	6068	405,20 €
ID COPIES	CARTE RESEAU	611	200,93 €
ID COPIES	LOCATION	611	2 262,83 €
LOXAM POWER	LOCATION TRACTOPELLE GODET DE CURAGE GODET	6135	883,61 €
VSA G.ATLANT	MIROIR ASPHERIQUE DU VEHICULE IMMATRICULE 683BVC44	61551	30,80 €
PROXISERVE/VEOL	REPLACEMENT BALLON D'EAU CHAUDE MULTI-ACCUEIL	61558	711,62 €
PROXISERVE/VEOL	REPLACEMENT BALLON D'EAU CHAUDE HALL DE TENNIS	61558	801,32 €
EUPHORBIA	1 BOUQUET ROND POUR OBSEQUES	6232	30,00 €
DENIAUD JEAN-YV	REPAS DU PERSONNEL DU 07/01/2012	6232	13,00 €
DENIAUD JEAN-YV	REPAS DU PERSONNEL DU 07/01/2012	6232	76,00 €
BOULANG.LE FOUR	GALETTES BRIOCHEES ET SANDWICHES	6232	415,00 €
ORANGE TELEPHON	ABT+CONSO MAIRIE	6262	837,33 €
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET ECOLE MATERNELLE MARS	6262	26,46 €
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MARS RAM	6262	26,46 €
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MARS ECOLE PRIMAIRE	6262	26,46 €
ORANGE INTERNET	ACCES INTERNET MARS MAIRIE	6262	43,86 €
SFR BUSINESS TE	CONSOMMATION MAIRIE	6262	359,95 €
PEP 44	CAMP	6288	293,00 €
DISTRIPING	SEPARATEUR AIRE DE JEUX TENNIS DE TABLE	2188	1 291,68 €
FOUSSIER	CYLINDRES VESTIAIRES FOOT	2188	709,42 €
LE GOFF GRAND O	ACQUISITION CHARIOT A BALAIS	2188	894,94 €
ATELIER 36	PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS	2313	344,79 €
ECR ENVIRONNE	PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS	2313	640,33 €
GEDIMAT LESIMPL	SACS DE CIMENT- FORETS METAUX- EMBOUTS VISSEUSES	60632	58,53 €
DOCKS INDUSTRIE	FOURNITURES : BAGUETTES- CHEVILLES- MANILLE- TIREFONDS- CLES PLATES- CHIFFON D'ESSUYAGE- ETRIER	60632	214,80 €
TERRENA GP	PIQUET PIN- ANTI LIMACE- POUBELLES- SECATEURS	multi	253,48 €
STRADAL	CIMENT POUR LA VOIRIE ET LES ESPACES VERTS	multi	742,62 €
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES POUR LA FARANDOLE	6064	16,09 €
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6064	9,65 €
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6064	9,65 €
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6064	98,31 €
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6064	66,14 €
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6064	136,56 €
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6064	4,41 €
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6064	5,76 €
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6064	58,60 €
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6064	20,32 €
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6064	61,13 €
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6064	167,66 €
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6064	5,76 €
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6064	28,46 €
CEDEO	ABATTANT GROUPES SECU SIPHONS MITIGEUR EVIER	6068	428,68 €
SATAS	LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	6135	- €
HERTZ EQUIPEMEN	LOCATION MINI PELLE ET GODET DU 01/02/2012	6135	233,18 €




DSMI	CONTRAT MAINTENANCE	6156	1 230,88 €
NEXTIRAONE FRAN	SUPPORT/ECHANGE/CARNET MULTI-SERVICES	6156	310,86 €
CHOBLET MICKAEL	5 PLATEAUX REPAS	6257	40,00 €
SFR MOBILE	ABT JANVIER 2012 +CONSO DECEMBRE 2011	6262	409,45 €
SFR MOBILE	ABT MARS 2012+CONSO FEVRIER 2012	6262	323,15 €
DSMI	12 ORDINATEURS SINISTRE MAIRIE	2183	17 118,83 €
DSMI	ADOBE CREATIVE	2183	1 981,77 €
ATOUT PRINT	CARNETS DE COMMANDE - SINISTRE MAIRIE	6064	350,43 €
DSMI	HP - MEMOIRE - 4GO - SINISTRE MAIRIE	6064	56,21 €
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES DE BUREAU - SINISTRE MAIRIE	6064	4 224,01 €
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES DE BUREAU - SINISTRE MAIRIE	6064	136,39 €
VERRIER MAJUSCU	FOURNITURES DE BUREAU - SINISTRE MAIRIE	6064	670,87 €
BERGER LEVRAULT	CHEMISE PRESENTATION- REGISTRE INSCRIPTION	6064	285,21 €
BERGER LEVRAULT	CODE ELECT 2012 COMMENTE - SINISTRE MAIRIE	6064	55,00 €
SEDI	TIMBRE OFFICIEL CUIVRE - SINISTRE MAIRIE	6064	112,94 €
SEDI	POCHETTE KR DOSSIER P.C. - SINISTRE MAIRIE	6064	160,26 €
CT CAM	LOCAL INFORMATIQUE INSTALLATION PROTECTION	611	542,34 €
SOCOTEC	DIAGNOSTIC AMIANTE MAIRIE	611	837,20 €
DSMI	LOCATION SERVEUR DELL - SINISTRE MAIRIE	6135	586,04 €
PROXISERVE/VEOL	REPARATION CHAUDIERE MAIRIE SUITE AU SINISTRE	61558	221,26 €
SATAS	KIT DEMARRAGE MACHINE A AFFRANCHIR SINISTRE MAIRIE	61558	1 127,19 €
AT&MIS	INTERCONNEXION SERVICE TECHNIQUE /BIBLIOTHEQUE	61558	5 789,48 €
DSMI	POSTE INFORMATIQUE BIBLIOTHEQUE	2183	1 249,82 €
CGE DISTRIBUTIO	COFFRET BRANCHEMENT BATIMENT MODULAIRES	2188	801,69 €
ATELIER 36	MAITRISE OEUVRE RUE DES SPORTS	2313	66,45 €
ECR ENVIRONNE	AMENAGEMENT RUE DES SPORTS	2313	123,39 €
SUPER U	DIVERS ACHATS SUPER U	multi	1 209,36 €
PARC ASTERIX	PARC ASTERIX RESERVATION DU 17/04/2012	6288	474,00 €
MGE	LIQUIDE DE REFROISSEMENT - DEGRAISSANT	6068	200,39 €
GEDIMAT LESIMPL	MADRIER	6068	153,11 €
GEDIMAT LESIMPL	FOURNITURES BUREAU ST	6068	337,06 €
NEHO (TERRENA)	PEINTURE STADE / TERRAIN DE FOOT EN HERBE	6068	618,57 €
PUM PLASTIQUES	DIVERSES PIECES PLASTIQUES	6068	402,92 €
PUM PLASTIQUES	DIVERS MATERIAUX	6068	53,57 €
PUM PLASTIQUES	DIVERS MATERIAUX	6068	160,63 €
ATLANTIC MOTOUCU	RESSORT ET CLIP	6068	10,17 €
TERRENA GP	POINTES - SEMEL - MESURE	6068	63,57 €
GRANDJOUAN SACO	EVRIER 2012	611	706,70 €
GRANDJOUAN SACO	NETTOIEMENT PLACE DU MARCHE FEVRIER 2012	611	624,17 €
GRANDJOUAN SACO	NETTOIEMENT PLACE DU MARCHE DECEMBRE 2011	611	780,21 €
GRANDJOUAN SACO	REMUNERATION MENSUELLE DECEMBRE 2011	611	696,80 €

Pas de vote.

### 3 – Modification des statuts de la Communauté de Communes de Grand Lieu

**Yves François** : Le SYDELA a mis en place un nouveau schéma organisationnel avec l'adhésion des collectivités en charge de l'éclairage public comprenant :

- 
- Les communes pour le domaine communal,
  - Les intercommunalités pour le domaine communautaire.

Afin de permettre une cohérence dans les interventions relatives à l'éclairage public, il apparaît nécessaire que la communauté de communes se dote de la compétence « investissements et maintenance en éclairage public pour le domaine communautaire ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211.17 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 1993 portant création de la Communauté de Communes de Grand Lieu modifié par arrêtés des 14 juin 1994, 12 février 1998, 12 octobre 1999, 13 mars 2000, 13 décembre 2000, 5 août 2003, 7 janvier 2005, 21 juillet 2006, 2 mars 2010 et 26 octobre 2011 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes de Grand Lieu ;

CONSIDERANT la délibération du conseil de la Communauté de Communes de Grand Lieu du 20 mars 2012 sollicitant la modification de ses statuts pour lui permettre d'exercer la compétence optionnelle suivante : « investissements et maintenance en éclairage public pour le domaine communautaire » ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification des statuts de la communauté de communes de Grand lieu suivant le projet présenté en annexe pour confier à la communauté de communes la compétence : « investissements et maintenance en éclairage public pour le domaine communautaire »
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **4 – Financement de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat 2008-2011**

**Christophe Legland** : L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2008/2011 est achevée. Elle aura permis le dépôt de plus de 300 dossiers portant sur des logements dans les 20 communes du Pays de Grandlieu, Machecoul et Logne dont 230 ont répondu aux objectifs prioritaires de l'OPAH, faisant l'objet de la rémunération du Centre de l'Habitat.

Il est donc nécessaire de faire le point sur les dossiers déposés à Pont Saint Martin et sur les subventions à verser aux propriétaires, eu égard aux engagements pris dans la convention d'OPAH. Les propriétaires ayant droit aux subventions doivent réaliser leurs travaux avant le 31 mars 2013. Aussi, même si l'OPAH est terminée, le traitement des dossiers est appelé à se poursuivre en 2012 et 2013.

Dans le cadre de la réalisation de cette opération, le Syndicat de Grandlieu, Machecoul et Logne demande aux communes de participer au suivi Animation.

La participation communale au suivi animation de l'OPAH depuis le démarrage s'élève à 2 441 €, correspondant à 10 dossiers estimés. Or, sur les 3 années d'OPAH, le nombre de dossiers réellement déposés par le CDH est de 13 dossiers. Aussi, la commune est redevable de la somme de 732 € pour l'année 2012. Cette somme est calculée sur la base du nombre de dossiers déposés par les habitants de la commune concernés par le dispositif de l'OPAH.



Le conseil municipal fixe l'enveloppe budgétaire allouée au suivi animation de l'OPAH en fonction du nombre de dossiers OPAH communaux effectivement déposés auprès de l'ANAH. Il est proposé d'inscrire une somme globale de 732 € pour l'année 2012 correspondant à 3 dossiers, chacun pour un montant de 244 €.

De plus, du fait de la réforme de l'ANAH, la délibération du Syndicat de Pays, Machecoul et Logne du 3 février 2011 modifie le règlement de l'OPAH. Cette modification demande aux communes de réserver un montant global de 780 € sur le budget communal correspondant au volet « lutte contre le mal logement » du suivi animation.

**Christophe Legland** : Ce que je peux rajouter pour compléter cette note de synthèse, c'est que sur les 3 ans de la durée de l'OPAH soit 2008-2011, 17 propriétaires de la commune ont monté un dossier ANAH et 13 ont bénéficié des aides relatives aux critères de l'OPAH. Les dossiers se répartissent pour des raisons de maintien à domicile ou sur des propriétaires occupants très sociaux. Nous avons également un dossier pour lequel la commune a participé à hauteur de 1500 €.

Le montant des subventions accordées pour les propriétaires de Pont Saint Martin s'élève à 118 000 € dont 26 332 € pour le logement locatif avec la répartition des aides suivantes :

- 68 % de l'ANAH
- 19 % du Conseil Général
- 14 % de la caisse de retraite
- 1 % de la commune correspondant donc aux 1500 €

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 13 décembre 2007 du syndicat de Pays de Grandlieu, Machecoul et Logne demandant aux communes de délibérer sur leur participation et le seuil annuel maximum de logements dotés de subventions communales ;

Vu la délibération du 26 novembre 2009 du syndicat de Pays de Grandlieu, Machecoul et Logne demandant aux communes de participer au suivi animation de l'OPAH pour l'année 2010 ;

Vu la délibération du 3 février 2011 du syndicat de Pays de Grandlieu, Machecoul et Logne modifiant le règlement de l'OPAH ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- alloue au titre de sa participation au suivi animation de l'OPAH, un budget de 732 € et par ailleurs 780 € correspondant au volet « lutte contre le mal logement ».
- autorise le Maire, et son adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **5 – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations PHOTO CLUB et UNION NATIONALE DES COMBATTANTS**

**Marie-Anne David** : Les associations ont déposé un dossier de demande de subvention en mairie. Ces demandes ont été analysées selon les critères établis.

Suite au vote de l'ensemble des subventions lors du conseil municipal du 16 février dernier, il apparaît que les subventions de deux associations, le Photo Club et l'Union Nationale des Combattants, n'ont pas été portées au tableau envoyé en Préfecture bien que le montant total voté par le conseil municipal les prenne en compte.



Afin de régulariser cette situation et de pouvoir procéder au versement des subventions, il est nécessaire de valider les montants d'attribution suivants :

ASSOCIATIONS	2 012
Photo Club	269,90 €
Union Nationale des Combattants	118 €

**Mireille Chevalier** : Nous ne comprenons pas très bien le sens de cette délibération car il est dit que les deux associations ne figurent pas dans le tableau, or, lorsque nous regardons le tableau elles y figurent avec le même montant ?

**Yves François** : En fait c'est une erreur matérielle des services puisque c'est le tableau qui a été adressé en Préfecture qui n'était pas conforme donc il nous fallait le refaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue au Photo Club une subvention de 269,90 €,
- attribue à l'Union Nationale des Combattants une subvention de 118 €,
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjointe déléguée, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **6 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'APEL dans la cadre du jumelage de Pont Saint Martin avec Brockenhurst**

**Brigitte Galpin** : À la fin du mois de juin, 33 élèves de CM2 de l'école Saint Joseph se rendront à l'école de Brockenhurst. Cet échange s'inscrit dans le cadre du jumelage de Pont Saint Martin, depuis 15 ans, avec la commune Brockenhurst.

Les échanges scolaires s'inscrivant dans les priorités du jumelage entre les deux communes il est important de soutenir financièrement les familles des élèves participant au séjour en accordant une subvention de 25 € par élève.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue à l'APEL une subvention exceptionnelle d'un montant de 825 €,
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjointe déléguée, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **7 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Pont Saint Martin**

**Daniel Machard** : Pour la seconde année consécutive, l'Union des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Pont Saint Martin organise une foire commerciale et artisanale le 22 avril. Celle-ci permet aux Martipontains de mieux connaître les professionnels de leur commune. Des animations sont également proposées tout au long de la journée.

Afin de soutenir cette initiative qui contribue à l'animation du centre-bourg, une aide exceptionnelle de 300 € est proposée.



**Jean-Paul Chauvet** : Plutôt que de voter une subvention exceptionnelle n'aurait-il pas été possible d'intégrer cela au vote des subventions annuelles ?

**Daniel Machard** : Au moment du vote cela n'avait pas fait l'objet d'une demande de la part de l'UCAPL.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue à l'Union des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Pont Saint Martin une subvention exceptionnelle de 300 €,

- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### 8 – Adoption des tarifs de restauration scolaire – Année scolaire 2012-2013

**Brigitte Galpin** : Les tarifs de la restauration scolaire sont revus chaque année pour la rentrée de septembre. Pour l'année 2012-2013, les tarifs de la restauration scolaire seraient les suivants, correspondant à une augmentation de 2% :

Quotient	Tranches	Tarifs Repas
QF1	≤200	2.62
QF2	201-350	2.82
QF3	351-500	2.99
QF4	501-650	3.11
QF5	651-800	3.21
QF6	801-950	3.27
QF7	951-1100	3.30
QF8	1101-1250	3.37
QF9	1251-1400	3.48
QF10	>1400	3.61

Si un ménage ne souhaite pas fournir son quotient familial, c'est le quotient familial le plus élevé qui sera appliqué.

A ces 10 tranches relatives aux quotients familiaux s'ajoutent les tarifs suivants qui seront appliqués de façon uniforme quel que soit le quotient familial :

- Prise en charge des paniers repas : 1,56 €
- Repas « enfants allergiques » fourni par le prestataire : 11,44 €
- Repas régulier pour tous les enfants ne résident pas à Pont Saint Martin : 3,61 €
- Repas occasionnel enfant : 3,61 €
- Repas Adulte (agents communaux et enseignants) : 5,72 €

**Mireille Chevalier** : Serait-il possible d'avoir les statistiques de répartition des familles en fonction des tranches ? Je l'avais déjà demandé l'année dernière mais je ne l'ai jamais eu.

**Brigitte Galpin** : Effectivement le calcul a été fait mais ne vous a pas été communiqué. C'est une erreur. Je voulais juste rajouter que pour le coefficient 1, cela équivaut à une augmentation de 5 centimes et pour le coefficient 10, une augmentation de 6 centimes.

Le conseil municipal, à l'unanimité :



- adopte les tarifs tels que précisés ci-dessus pour l'année scolaire 2012-2013,
- autorise le Maire, et son adjointe déléguée, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### 9 – Adoption des tarifs Accueil périscolaire – Année 2012-2013

**Brigitte Galpin** : Les tarifs de l'accueil périscolaire sont revus chaque année pour la rentrée de septembre. Pour l'année 2012-2013, les tarifs, augmentés de 2% par rapport à l'année précédente, seront les suivants :

Quotient	Tranches	Tarifs au ¼ d'heure
QF1	≤200	0.28
QF2	201-350	0.33
QF3	351-500	0.38
QF4	501-650	0.43
QF5	651-800	0.49
QF6	801-950	0.53
QF7	951-1100	0.55
QF8	1101-1250	0.57
QF9	1251-1400	0.59
QF10	>1400	0.61

Si un ménage ne souhaite pas fournir son quotient familial, c'est le quotient familial le plus élevé qui sera appliqué.

Tarifs hors commune (pour tous les enfants non domiciliés à Pont Saint Martin) : + 20% par ¼ d'heure par tranche de quotient familial.

Tarif du petit déjeuner et goûter : 0,56 €

**Brigitte Galpin** : Je rajoute qu'au ¼ d'heure, cela équivaut à 1 centime d'augmentation sur toutes les tranches.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte les tarifs du service périscolaire pour l'année scolaire 2012-2013 tels que précisés dans le tableau ci-dessus,
- autorise le Maire, et son adjointe déléguée, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### 10 – Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement du carrefour de la rue Utrillo

**Daniel Machard** : Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'aménagement relative à la sécurité routière sur la commune de Pont Saint Martin, il est souhaité une réduction de la vitesse dans le centre bourg Rue Utrillo, entre la Place de Bretagne et le Pont Utrillo.

Ce projet consiste à répondre à une demande forte des riverains, lesquels constatent régulièrement des vitesses excessives des véhicules sur cette portion de rue rendant ce secteur dangereux pour les piétons et deux roues.



Par ailleurs, il existe sur ce segment de voie, un passage piéton que les élèves empruntent pour rejoindre l'arrêt du car scolaire situé Place de Bretagne. L'appréhension est d'autant plus grande puisque la visibilité dans le virage de l'église est limitée.

Enfin, de par sa situation géographique, cette rue est une voie départementale (RD n°65) traversant l'agglomération empruntée par bon nombre d'usagers provenant des artères sud de la métropole qui utilisent cette rue pour rejoindre le périphérique de Nantes.

Compte tenu de l'état des lieux, il est donc projeté de réaliser un aménagement de voie destiné à diminuer les vitesses excessives pratiquées par certains véhicules, et assurer une plus grande sécurité des piétons et deux roues.

Ce dispositif consiste en la création sur les deux voies de circulation d'un 1<sup>er</sup> quadrillage en résine gravillonnée au niveau du carrefour et un 2<sup>nd</sup> quadrillage en résine gravillonnée associé de panneaux zone 30 et fin de zone 30 au droit du projet.

L'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à un montant de 5 290.00 € HT soit 6 330.01 € TTC.

Le montant des produits d'amendes de police relatives à la circulation routière attribué au titre de 2011 aux communes de Département comptant moins de 10.000 habitants sera transmis par le Préfet au Département.

Le Conseil Général doit organiser une proposition de répartition de cette dotation et demande aux communes les opérations susceptibles de relever de ce financement.

L'opération envisagée rue M. Utrillo intègre les catégories des opérations pouvant bénéficier du produit des amendes de police.


**Jean-Paul Chauvet** : Je voudrais faire un petit rappel à savoir que je suis complètement d'accord sur ce genre d'aménagement mais cela ne résout pas le problème de l'insécurité de l'accès entre autre du commerce se situant dans le virage le long de l'église où là, le trottoir est quasi inexistant et les piétons se mettent constamment en danger. J'espère que nous n'aurons jamais à déplorer un accident car c'est très dangereux. Mais je n'ai pas la solution non plus !

**Daniel Machard** : Il nous faut quand même commencer par quelque chose car c'est un point très important et pour répondre à l'accessibilité, essayons déjà de faire ralentir la vitesse. Je suis comme toi, lorsque je passe à cet endroit, je me demande si les gens ont l'impression d'être sur une zone 30 et le positionnement du panneau au niveau de l'église n'est peut-être pas judicieux et le mettre en amont fera réfléchir car il y aura un marquage au sol visuel donc cela peut interpeller et espérer un certain civisme. Il y a d'autres problèmes à régler j'en suis conscient mais il faudra peut-être les traiter par des dérogations.

**Jean-Paul Chauvet** : Quand je dis que je n'ai pas la solution, il y a des solutions quand même mais cela nécessite de prendre des décisions.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet rue M. Utrillo et de s'engager à réaliser cette opération,
- sollicite une participation financière au titre des produits des amendes de police de 2011,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



## **11 – Autorisation de signature des marchés de travaux pour l'aménagement de la place des anciens combattants**

**Daniel Machard** : La Commune a engagé la rénovation du centre-bourg avec la construction d'une médiathèque, d'un pôle associatif et de logements locatifs sociaux

La réalisation de ce projet de restructuration urbaine a pour conséquence un réaménagement de la Place des Anciens Combattants et une révision des déplacements du secteur comprenant cette place. En effet, cet espace est au centre de l'ensemble des équipements publics de la Ville.

Ainsi, la place des Anciens Combattants et la rue des Sports ont fait l'objet d'étude d'avant-projet pour un aménagement global. La rue des Sports a fait l'objet d'une mise en concurrence en procédure adaptée, le coût des travaux s'élevant à 55.600 € HT.

Par ailleurs, le maître d'œuvre, ECR Environnement, a évalué le coût à 288.000 € HT pour ce qui concerne la Place des Anciens Combattants. En conséquence, une procédure adaptée a été lancée pour ce marché de travaux par avis public à la concurrence paru dans les annonces légales – Ouest France.

Le marché est constitué d'un lot unique.

Les réponses des entreprises étaient attendues pour le 14 mars 2012.

Les critères pondérés de choix des offres étaient les suivants :

- 
- Prix des prestations : 45%
- Valeur technique : 45%
- Délai : 10%

7 entreprises ont présenté des candidatures et des offres recevables. Après analyse, le lot a été attribué par le pouvoir adjudicateur au mieux disant à l'entreprise BREHARD - Zone artisanale du Pont Neuf - Route de Corsept - 44320 Saint Père en Retz pour un montant de 258.347,92 € HT.

Par ailleurs, dans le cadre du cahier des charges, une option était demandée pour la pose de béton érodé, afin de permettre une harmonisation avec les matériaux utilisés dans les aménagements extérieurs de la Médiathèque /pôle associatif. L'option 5 « Béton érodé » d'un montant de 20.904,20 € HT a été également validé portant le montant total du marché à 279.252,12 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec l'entreprise BREHARD pour un montant total de 279.252,12 € HT comprenant l'offre de base pour 258.347,92 € HT et l'option 5 pour 20.904,20 € HT,
- autorise Monsieur le Maire, et l'adjoint délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **12 – Dénomination de la médiathèque et du Pôle Associatif**

**Marie Anne David** : La commission Culture, aidée des différents acteurs, bénévoles, et du public... du futur pôle associatif et de la médiathèque a réfléchi à la dénomination du bâtiment réalisé par le cabinet Vignault et Faure.

Ce bâtiment, à l'identité architecturale forte et résolument moderne, situé au cœur du bourg, accueillera à partir de janvier 2013 les associations à caractère culturel et la nouvelle médiathèque.





Il s'agissait de trouver un nom qui représente à la fois la culture, le lien social et la convivialité : dans ce sens, le nom proposé, rassemblant ces trois thèmes, est : « **Le 3<sup>ème</sup> Lieu** ».

Le troisième lieu est une notion forgée au début des années 80. On peut distinguer trois lieux de vie :

- Le premier lieu : le foyer,
- Le deuxième lieu : le travail,
- Le troisième lieu : lieu de « loisirs » dédié à la vie sociale où les individus peuvent se rencontrer et échanger, complémentaire au deux premiers lieux évoqués.

« Le 3<sup>ème</sup> Lieu » sera, à Pont Saint Martin, le site où cohabiteront différents publics et différentes activités : musique, arts plastiques, lecture, recherches, photographie, multimédia, et aussi un lieu d'expérimentation, d'apprentissage, de loisirs, de découvertes.

**Marie-Anne David** : C'était une dénomination difficile à trouver car la commission culture souhaitait qu'elle corresponde à la fois aux activités de la médiathèque et du pôle associatif. Comme l'ont souhaité les élus ce sera donc un lieu de détente, de loisirs et de rencontre.

**Jean-Paul Chauvet** : Effectivement, la commission culture s'est longuement penchée sur cette problématique de la dénomination de ce lieu. Nous avons eu une liste ou plusieurs listes assez longues de propositions de noms et aucun n'a emballé la commission. À la dernière réunion cette proposition est apparue et n'a pas non plus rencontré beaucoup d'adhésion. Le 3<sup>ème</sup> lieu, c'est un terme technique utilisé dans le milieu "initié" pour définir des lieux de rencontre, d'échange et de loisirs mais personnellement cela ne me parle pas vraiment et je doute que cela parle à la population de Pont Saint Martin. Comme cela avait été dit lors de la commission culture, il y a beaucoup de "lieux" qui nous entourent, la Communauté de Communes de Grand lieu, le Grand Lieu à la Chevrolière... J'avoue que cela n'est pas parlant pour une réalisation qui sera la réalisation phare de ce mandat, qui a fait l'unanimité au conseil municipal, j'aurai souhaité, mais je n'ai pas fait de proposition claire non plus, que l'on trouve un nom qui fasse plus l'unanimité et qui soit plus parlant. A-t-on urgence de trouver un nom et doit-on décider ce soir ?

**Yves François** : Je me permets de passer la parole à Madame Lévi-Topal qui va vous expliquer qu'au niveau des déclarations, il y a effectivement un peu urgence.

**Caroline Lévi-Topal** : Au niveau des déclarations, nous avons deux éléments à communiquer : il faut donner un nom de rue, à savoir si on la déclare rue de Nantes ou rue des sports et donner un nom au bâtiment. Maintenant, la notion d'urgence....cela fait déjà depuis le début de l'année que nous aurions du le faire donc il faudrait le faire.

**Daniel Machard** : Au niveau du nom de la rue, nous avons des concessionnaires avec des compteurs sur une certaine rue donc a priori ce sera cette rue.

**Michel Brenon** : Quand j'ai découvert la délibération, je dois dire que je l'ai relu 3 fois pour savoir ce que voulais dire le 3<sup>ème</sup> lieu et sans attendre la décision du groupe j'ai tout de suite décidé de ne pas voter ce nom, ça ne me parle pas. Je respecte les efforts que soulignent Marie-Anne pour trouver un nom mais je l'ai expliqué autour de moi et clairement ça ne passe pas. Quelqu'un m'a même dit : "pourquoi vous compliquez-vous la vie et pourquoi vous ne l'appelez pas "espace Victor Hugo" ; je ne dis pas qu'il faut l'appeler comme cela mais pourquoi ne pas donner un nom qui fasse l'unanimité ? Ne peut-on pas reporter ce choix à septembre par exemple ?

**Marie-Anne David** : Nous avons adressé des questionnaires à travers les lecteurs, une demande a également été faite à tous les élus et je peux vous assurer que nous n'avons pas eu de nombreuses réponses.



Moi je pense que c'est très représentatif, c'est un lieu de loisirs, on ne pourra jamais faire plaisir à l'unanimité de toute façon.

**Yves François** : Personnellement je ne suis pas opposé à repousser le vote. Je propose de faire un tour de table mais celui qui ne veut pas s'exprimer ne le fait pas.

**Mathieu Visonneau** : Ça n'était pas non plus mon 1<sup>er</sup> choix lorsqu'il y a eu la demande, maintenant ce nom se justifie par rapport à sa signification et ne me choque pas plus que ça en tout cas.

**Jean-Yves Sureau** : Je n'y suis pas opposé sachant que je n'ai pas d'idée non plus et je respecte la décision des gens qui ont choisi.

**Laure Michot** : J'ai fait partie de la commission culture et c'était très compliqué. À première vue, ça ne me parlait pas beaucoup mais avec l'explication et la compréhension cela donne une certaine modernité car les noms d'auteurs on le voit partout. Dans les pays nordique c'est très utilisé même si nous ne sommes pas obligés de prendre exemple sur eux mais il en ressort une certaine modernité. Avec le recul, les gens sont plutôt positifs.

**Christine Buteau** : Je partage le point de vue de Laure. Je fais également partie de la commission culture et c'est vrai qu'il y a cette idée de modernité qui ressort.

**Stéphane Chauvet** : C'est un nom qui me va plutôt bien. Si aujourd'hui il n'est pas parlant pour une majorité de personnes, demain il le sera peut-être et permettra d'augmenter la culture générale des gens ce qui fera passer le message. Et dans 10 ans il y aura peut-être beaucoup de lieux qui s'appelleront le 3<sup>ème</sup> lieu parce que ce sera parlant tout du moins autour de Pont Saint Martin !

**Jean-Paul Senand** : Je me suis exprimé, je pense comme Michel et comme Jean-Yves, ça ne me parle pas mais comme je n'ai pas participé à cette commission.

**Philippe Retière** : Je pense qu'on aurait peut-être du avoir 2 ou 3 propositions pour l'ensemble du conseil sur lesquelles nous aurions pu en faire émerger un de manière très démocratique. Je n'ai pas participé non plus à la commission mais quand j'arrive devant le fait accompli pour voter oui ou non ça me gêne un peu. Et peut-être que ce sera le 3<sup>ème</sup> lieu qui en ressortira.

**Laure Michot** : Je trouve que tout cela a été fait, il y a eu un sondage google, nous avons interpellé plusieurs fois les différents conseillers et adjoints, il y a eu beaucoup de choses de faites pour éveiller la curiosité de chacun, la parole a été laissée à tous pour apporter des noms. Tout a été fait et à un moment il faut trancher.

**Marie-Anne David** : Vous ne pouvez pas dire que c'est la 1<sup>ère</sup> fois que vous en entendez parler, je suis assez étonnée d'entendre cela. Après il y a aussi les préparations de conseils et il faut peut-être lire ses documents si on ne peut pas y assister.

**Brigitte Galpin** : J'en ai parlé à plusieurs personnes et effectivement c'est compliqué. L'explication viendra peut-être au cours du temps. Si la décision n'est pas immédiate il faut peut-être retravailler sur ce nom.

**Huguette Rayneau** : Personnellement cela m'a fait penser à Nantes et au Lieu Unique ça ne me gêne pas d'autant que je n'ai pas participé à la commission.

**Yves François** : Nous avons été sollicités plusieurs fois. J'ai fait 4 ou 5 propositions. C'est un nom qui interroge, il faudra l'expliquer et tant mieux, cela permet aux gens de le mémoriser. Je respecte le travail de la commission.



**Daniel Machard** : Je me suis également posé la question et c'est un nom qui me plait bien et qui est moderne. Il faut sortir de temps en temps des sentiers battus, on se repère avec ce nom. Je respecte le travail de la commission.

**Martine Chabirand** : Je rejoins Daniel, au départ je me demandais ce que c'était et après explications je trouve cela très bien. Dans les années à venir ce sera très bien adapté.

**Christophe Legland** : Au premier abord, c'est un nom qui interpelle mais justement quand ça interpelle, les gens se posent des questions. Les Martipontains vont s'approprier ce nom et ce lieu et participer ainsi à toutes les nombreuses activités qui seront proposées.

**Nathalie Hégron** : Je pense que c'est un nom qui va très bien avec ce bâtiment très moderne.

**Laurent Abel** : Je me suis déjà exprimé, je suis favorable.

**Maryvonne Bourgeois** : Je pense qu'il faudra donner des explications aux gens, comme cela a été fait pour nous.

**Michel Brenon** : Je me suis déjà exprimé. Je pense que le problème d'un nom c'est qu'on ne devrait pas avoir à l'expliquer, il doit s'imposer tout seul. Dès lors qu'on doit l'expliquer, c'est que le nom ne passe pas. Je soutiens la proposition de Philippe Retière qui est de dire qu'au prochain conseil municipal de juin, il y ait 2 ou 3 propositions de faites.

**Jean-Paul Chauvet** : Je ne vais rien rajouter à ce que j'ai dit tout à l'heure.

**Mireille Chevalier** : La première fois que j'en ai parlé à quelqu'un, on m'a dit 3 lieux : la mairie, l'église et le cimetière ! En ce qui concerne la modernité, c'est quand même une modernité qui date des années 1980 donc ça fait 32 ans, ça n'est pas de la première fraîcheur quand même. Moi ça ne me parle pas du tout. Je partage l'avis de Michel dans le sens où l'on ne doit pas avoir à expliquer un nom. Je serais d'avis de repousser le vote.

**Marie-Laure Fleury** : Je rejoins Mireille, je ne vois pas ce qui fait moderne dans ce nom. Nous avons déjà le lieu Unique, Grand Lieu... et s'il faut donner une explication je ne trouve pas ça bien.

**Yves François** : Je propose de voter pour savoir qui est pour garder le vote de ce nom ce soir ?

⇒ 18 voix pour voter ce soir et 8 contre

De manière très démocratique, une majorité se dégage pour que l'on garde ce soir le vote de ce lieu.

Le conseil municipal par 20 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions :

- dénomme le bâtiment regroupant le pôle associatif et la médiathèque « Le 3<sup>ème</sup> Lieu »,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1 - PLU

**Michel Brenon** : Ou en est-on du PLU ?



**Yves François** : Philippe SIMON qui est notre chargé de mission a beaucoup, beaucoup de travail, on va le dire aussi simplement que cela. Il y a derrière un certain nombre de démarches qui s'effectuent quand même. Philippe veux-tu en dire un mot par rapport à l'inventaire des haies avec le monde agricole ?

**Philippe Retière** : Il y a eu un pré-inventaire cartographique des haies qui a été réalisé à partir de photos-interprétation. Néanmoins la commune avait souhaité mettre une forme de méthodologie de cet inventaire en associant le monde agricole, ce qui a été fait il y a 15 jours et qui a permis de valider une partie de l'interprétation photographique et d'invalider certains points et même parfois d'en rajouter. Ce sont des phases qui nous sont rendues obligatoires dans l'élaboration du PLU et qui nous demandent un petit plus de temps car la notion d'association des acteurs locaux, très concernés par ces sujets-là, demande toujours des délais supplémentaires mais cela nous semblait important de le faire.

Plus largement, Yves, si je peux me permettre : nous avons quand même une certaine contrainte qui nous pèse sur la tête et qui se rajoute depuis des mois ; contrainte, atout ou inconvénient, après on peut le juger comme on le souhaite mais la notion d'intégration au Scot du Pays de Retz c'est quand même un chantier très très lourd dans le sens où toute la première phase de réalisation du PLU, et là je pense que Christophe pourra en témoigner aussi, elle s'est faite dans l'esprit du Scot du Vignoble et aujourd'hui nous sommes bien obligés de réinverser la vapeur pour aussi, tout réécrire différemment. Alors lorsque l'on fait intervenir notamment Monsieur Philippe SIMON à travers son cabinet d'étude bien évidemment, cela remet à chaque fois l'ouvrage sur la table et l'on recommence, c'est une réadaptation permanente, les contraintes, elles se suivent, elles se succèdent et on a l'impression que plus on essaie d'avancer plus on nous en rajoute au fil de l'eau, c'est mon sentiment personnel, ce n'est pas un exercice facile.

**Yves François** : Nous pourrions également évoquer des réunions que nous avons eu avec le SDAOC en décembre et pour lesquelles nous n'avons toujours pas de réponse. C'est un handicap, pour nous, lourd, car vous savez combien la commune connaît de contraintes aujourd'hui, des contraintes qui peuvent être aussi positives comme l'a dit Philippe, car il faut intégrer la qualité des terres, les zones humides, tous les périmètres INAO et SDAOC et il y a en a tout autour du centre bourg et ailleurs également sur Viais. En décembre, lorsque nous avons rencontré Messieurs MACE et GUEDAS de l'INAO et SDAOC, nous leur avons fait part de nos réflexions et nous attendons toujours, leurs conclusions. Vous savez que leur décision s'impose à notre PLU futur et la commune n'a pas encore de réponses suffisantes et claires pour bien avancer dans une finalisation ou des zonages très précis.

Je pourrais rajouter en complément de ce que vient de dire Philippe que nous avons le sentiment que le Scot a parfois du mal à intégrer nos remarques notamment celles sur la D2A et tous nos dossiers forts. Aujourd'hui le Scot du pays de Retz a d'autres objectifs que le Scot du Vignoble Nantais notamment en favorisant l'agriculture pérenne ce qui est bien mais dans notre secteur notamment, l'agriculture pérenne est l'un des objectifs que nous pouvons avoir mais nous avons bien d'autres enjeux auxquels nous devons répondre, notamment économiques, notamment avec le secteur de la D2A et l'urbanisation bien sûr.

Pour terminer, le dernier point, c'est notre règlement dans notre plan d'occupation qui est obsolète. Le personnel communal travaille à relever les différentes anomalies par rapport aux besoins d'aujourd'hui, à la réalité, aux évolutions, etc. J'ai relancé le SDAOC et l'INAO la semaine dernière et ils m'ont promis de remettre notre dossier sur le dessus de la pile.

Je suis à votre disposition pour en parler en réunion inter-groupe un jour pour en parler, il y a des points que nous ne pouvons peut-être pas évoquer en conseil municipal.

**Philippe Retière** : Je crois qu'un des dossiers phare qui peut nous permettre d'avancer, c'est justement les périmètres INAO. Il a été jugé par INAO et le SDAOC comme étant globalement très exemplaire la méthode employée à Pont Saint Martin c'est-à-dire que nous avons demandé à l'ensemble du monde viticole, l'ensemble des exploitants, d'être à l'examen de l'ensemble de la carte viticole de Pont Saint Martin et de déterminer ce qu'ils considéreraient comme étant d'une valeur d'exploitation pour demain ou non. Ce sont les exploitants viticoles eux-mêmes qui nous ont aidé à faire ce travail et ça ne se fait pas dans beaucoup de communes ; cela a été cartographié, identifié, argumenté. Il y a un consensus général du monde agricole et l'INAO a tout en main pour prendre des décisions aujourd'hui.



**Yves François** : Encore un dossier qui fait partie de la révision du PLU, c'est le patrimoine bâti. Un certain nombre de photos, 100 ou 200 ont été prises sur les caves et les bâtiments qui ont pu avoir un passé agricole ou viticole. Toutes ces photos ont été soumises à l'INAO et leur position est extrêmement claire : tous les bâtiments qui se trouvent à proximité de secteurs viticoles reconnus AOC, qu'il y ait des vignes ou non dessus ou à coté desquels il y a un chemin qui mènent à des terres classées AOC ou si ces bâtiments même s'il sont désaffectés sont à proximité d'exploitation, il ne faudra pas que la commune présente la moindre demande ou envisage la réhabilitation ce sera refusé et cela s'impose à la commune.

## 2 – RECONSTRUCTION DE LA MAIRIE

**Jean-Paul Chauvet** : Qu'en est-il aujourd'hui de la suite donnée à la reconstruction de la Mairie ; j'ai cru lire des choses dans le dernier bulletin municipal ?

**Yves François** : Deux bureaux d'étude structure ont examiné le bâtiment ; le premier qui a plutôt fait un examen visuel a conclu qu'il fallait mettre le bâtiment par terre ce qui ne nous allait pas trop et ça n'allait surtout pas aux assurances. Un second bureau d'études, la Socotec, a été missionné et a fait un examen très approfondi des murs, sondé les étages, etc.. Il a conclu que nous pouvions conserver les murs. Un économiste a estimé les coûts de réhabilitation, de remise en état des 450 m<sup>2</sup> pour un montant de 939 000 €. Maintenant il nous faut définir les besoins, prendre en compte différentes données, envisager le transfert de la bibliothèque, etc.. La prochaine étape sera le 11 mai avec les assureurs et l'économiste.

**Michel Brenon** : Heureusement que l'on pose la question pour avoir des informations ! A minima, on pourrait tenir le conseil municipal informé ou la commission urbanisme, mais il n'y en a peut-être plus, elle a peut-être été supprimée ? C'est bien de dire que l'on va nous consulter sur la mairie dans 6 mois ou dans 1 an, quand le projet sera fait, mais ce serait bien d'en parler avant.

**Philippe Retière** : Aujourd'hui il y a des hypothèses qui sont sur la base de ce que les assurances sont capables de faire, c'est tout.

**Michel Brenon** : A-t-on des informations sur l'enquête et sur les causes de l'incendie ?

**Yves François** : Les deux enquêtes continuent, nous n'avons aucune nouvelle mais cela ne nous empêche pas de travailler sur la reconstruction de la mairie. Tout est dit dans l'article du mensuel de Mai.

## 3 – Dates des conseils municipaux

**Jean-Paul Chauvet** : Pourrions-nous avoir les dates des prochains conseils municipaux ? Celui-ci nous avons appris la date en recevant l'ordre du jour.

**Yves François** : Je vous avais dit au conseil de février qu'il y aurait un conseil en avril mais la date a été fixée assez tard au retour de Madame Lévi-Topal. Je pense qu'il y aura un conseil le 24 ou le 31 mai, probablement plutôt le 31 et un autre fin juin. Dès que nous aurons fixé les dates nous vous les enverrons.